

# *Informations communales*

*Avril 2008*



*2<sup>ème</sup> partie*

*Les comptes communaux  
2007*

- 1) *infos générales - fermeture du bureau communal*
- 2) *divers rappels, ordre public, place de jeux aux Râpes*
- 3) *rappel aux propriétaires de chiens*
- 4) *qualité de l'eau potable*
- 5) *utilisation de la déchetterie - contrôle*
- 6) *infos sur l'EM du corps des sapeurs-pompiers « CSVE »*
- 7) *la page de la Caisse d'Epargne de Vuisternens-dt-Romont*
- 8) *comptes communaux 2007*

◆ **Composition du conseil communal et répartition des dicastères dès le 01 avril 2007 (législature 2006 - 2011)**

◇ Syndic	M. Jean-Bernard Chassot, Vuisternens-dt-Romont
◇ Vice syndic	M. Gérard Suard, Villariaz
◇ Administration générale, assurances et relations publiques	M. Jean-Bernard Chassot, Vuisternens-Rt
◇ Aménagement du territoire et constructions	M. Gérard Suard, Villariaz
◇ Bâtiments communaux	M. Dominique Pittet, La Joux
◇ Eaux potables, service du feu et ordre public	M. Raymond Menoud, La Neirigue
◇ Ecoles, sports et loisirs	Mme Chantal Oberson, Villariaz
◇ Epuration, PC et voirie	M. Eric Papaux, Les Ecasseys
◇ Finances et impôts	M. Jérôme Bifrare, Vuisternens-Rt
◇ Forêts et parchets communaux	Mme Juliette Tardent, La Joux
◇ Routes, aménagements routiers	M. Claude Menoud, La Magne
◇ Social, santé et cimetières	M. Michel Seydoux, Sommentier

*PS : Cette répartition fait suite à l'élection complémentaire de mars dernier qui a vu Monsieur Dominique Pittet être élu pour le cercle de La Joux.*

◆ **Administration communale** / Tél. 026 655 92 92 - Fax 026 655 92 99  
/ Email : [vuisternens.rt@bluewin.ch](mailto:vuisternens.rt@bluewin.ch)

Heures d'ouverture du bureau :

le lundi matin	de 09h00 à 11h00
le lundi apr.-midi	de 16h30 à 19h15
le mercredi apr.-midi	de 14h00 à 16h00
le jeudi matin	de 09h00 à 11h00

**Le bureau communal sera fermé durant les semaines 32 et 33 (du 06 au 18 août 2007), nous vous prions d'en prendre note. Une permanence sera assurée les lundis 06 et 13 août de 16h00 à 19h00**

◆ **Vignettes vélos « 2007 », cartes journalières CFF et abonnements pour la saison culturelle au Bicubic à Romont**

La commune met à disposition des vignettes « 2007 » pour les vélos, celles-ci peuvent être retirées gratuitement auprès de l'administration communale, durant les heures officielles d'ouverture.

Nous vous rappelons que la commune dispose de 2 cartes journalières CFF, à réserver auprès du bureau communal. Coût par carte et par jour Fr. 30.- (Fr. 35.- pour les habitants des autres communes).

Nous disposons également de 4 abonnements pour les divers spectacles organisés au Bicubic à Romont durant la saison culturelle. Ces abonnements sont à disposition au bureau communal, après réservation préalable.

---

#### ◆ Pièces d'identité

Afin de préparer au mieux vos prochaines vacances, vous trouverez, ci-après, la procédure relative à une commande de carte d'identité ou de passeport :

Il suffit de vous rendre à l'administration communale durant les heures d'ouverture en vous munissant de votre ancienne pièce d'identité, désormais caduque, et d'une photo (couleur ou noir-blanc). Les adultes et les enfants de plus de sept ans doivent être présents afin de signer le formulaire de commande.

De plus, afin de vous faire gagner du temps ainsi qu'à nous, nous vous serions reconnaissants de vous acquitter des montants suivants lors de la commande de ces pièces d'identité, soit :

	Carte d'identité	Passeport	Carte d'identité et passeport	Passeport biométrique
0-3 ans	35	60	73	
3-18 ans	35	60	73	
Adultes	70	125	138	205

#### ◆ Ordre public

La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions relève divers points relatifs à la sécurité, la salubrité et l'esthétique des constructions et mentionne clairement que la responsabilité en incombe aux propriétaires.

Des mesures de police peuvent être raisonnablement entreprises, c'est pourquoi le Conseil communal peut ordonner à un propriétaire :

- d'entretenir son immeuble
- de déblayer les ruines de son bâtiment
- de consolider, réparer, assainir ou le cas échéant, démolir un bâtiment menaçant, délabré ou insalubre
- de supprimer les dépôts de tout genre
- et autres mise en conformité

Durant ces prochaines semaines, les propriétaires concernés par un ou plusieurs de ces éléments, et qui n'auront pas entrepris la mise en conformité de leurs immeubles ou supprimé les dépôts de tout genre, recevront un courrier avec un délai convenable pour l'exécution de ces règles.

---

#### ◆ Place de jeux

Suite à la construction du centre scolaire et de la nouvelle place de sport, une place de jeux a été aménagée derrière la buvette du FC Vuisternens-Mézières.

Cette place de jeux est à disposition des enfants, sous l'entière responsabilité des parents. Nous comptons sur l'aide de chacun afin de faire respecter l'ordre et la propreté sur l'ensemble de la place, c'est-à-dire que les bouteilles vides seront enlevées de même que tout autre déchet. La place de jeux est interdite aux chiens.

Les parents veilleront à ce que les enfants jouant sur la place de jeux ne se rendent pas à la déchetterie voisine en grimpant les treillis, ce qui est formellement interdit. En cas d'accident, la commune décline toute responsabilité.

#### ◆ Avis aux propriétaires de chiens

Aidez-nous à éviter l'introduction d'un règlement communal sur les chiens en respectant les règles de base ci-après :

1. Chaque maître doit faire le nécessaire pour que son chien n'effraye pas ou ne dérange pas le voisinage par ses aboiements ou son comportement.
2. On ne doit jamais laisser un chien vagabonder librement. Ce faisant, vous mettez en danger des personnes et risquez qu'il provoque un accident grave (voitures, motos, cyclistes, piétons, enfants et autres promeneurs). De plus votre chien importunera les autres propriétaires de chiens et souillera les jardins et pelouses de vos voisins.
3. Chaque maître surveille son chien pour qu'il ne souille pas les trottoirs, chemins de promenade, terrains de jeu ou de sport, ni les champs cultivés.
4. Le maître habitue son chien à faire ses besoins là ou cela n'importune personne.
5. Le maître assume la pleine responsabilité de tous les actes de son chien et les dégâts ou accidents qu'il pourrait provoquer (*dans la police d'assurance ménage et responsabilité civile, il ne doit pas y avoir de clause limitative pour les chiens*).
6. Qui possède un chien, s'efforce de communiquer avec lui de manière à ce qu'il réagisse correctement et instantanément. Au besoin, il suit des cours de dressage.
7. A l'achat d'un chiot, il est judicieux de le faire examiner par un vétérinaire.
8. Le maître est responsable du bien-être de l'animal. Il tient donc très tôt compte de l'existence de son chien pour élaborer ses plans de vacances et de voyages.
9. Le maître s'occupe suffisamment de son chien, lui assure assez de mouvement et ne le laisse jamais seul durant une journée entière.
10. Un maître conscient de ses responsabilités prend son chien en laisse dans les zones de trafic intense, en traversant des rues, dans les régions de chasse ou menacées de la rage, ainsi qu'à proximité des fermes.

#### Aspect agricole

11. Lors des foins ou moissons, les objets (bâtons, cailloux, etc.) lancés pour jouer peuvent causer des dommages sérieux aux machines agricoles et occasionner des réparations coûteuses.
12. Les crottes de chiens souillent aussi la machine lors de la coupe de l'herbe, de plus les excréments se mélangent à la récolte et donne un fourrage que le bétail n'apprécie pas et refuse de manger.

### Information sur la qualité de l'eau potable

#### ♦ Eau potable :

- **AVGG** (La Joux, La Magne, Les Ecasseys, Lieffrens, Sommentier)

*Qualité microbiologique et chimique* : Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres analysés.

*Dureté totale de l'eau* : Varie aux environs des 20.0 ° F à 30.0 ° F (degré français)

*Teneur en nitrate* : La teneur en nitrate est de 1 à 4 mg/l, tolérance 40 ml/l.

*Provenance de l'eau* : 100 % eau de source de Charmey et Grandvillard.

*Adresse pour renseignements complémentaires* :

Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour l'adduction d'eau,  
Rte de Champ Thomas 23, 1618 Châtel-St.-Denis, tél. 021 948 72 45

- **GAGEC** (Estévenens, La Neirigue et Villariaz), pour Villariaz uniquement comme eau de secours.

*Qualité microbiologique et chimique* : Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres analysés.

*Dureté totale de l'eau* : Varie aux environs des 25° F à 29.0 ° F (degré français)

*Teneur en nitrate* : La teneur en nitrate est de 11 mg/l, tolérance 40 ml/l.

*Provenance de l'eau* : 100 % eau de source et elle ne subit aucun traitement

*Adresse pour renseignements complémentaires* :

Groupement d'adduction d'eau Grangettes-Estévenens-Le Châtelard  
Monsieur Bruno Waegli, 1689 Le Châtelard, tél. 079 541 24 81

- **Eau de source en provenance des captages de Lieffrens** (Vuisternens-dt-Romont)

*Qualité microbiologique et chimique* : Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres analysés.

*Dureté totale de l'eau* : Varie aux environs des 23.0 ° F à 27.0 ° F (degré français)

*Teneur en nitrate* : La teneur en nitrate est de 8 à 12 mg/l, tolérance 40 ml/l.

*Provenance de l'eau* : 100 % eau de source

*Traitement* : L'eau subit un traitement UV.

*Adresse pour renseignements complémentaires : Administration communale.*

- **Eau de source en provenance du captage de La Berleire (Villariaz)**

*Qualité microbiologique et chimique : Les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres analysés.*

*Dureté total de l'eau : Varie aux environs des 23 à 27.0 ° F (degré français)*

*Teneur en nitrate : La teneur en nitrate est de 15 à 20 mg/l, tolérance 40 ml/l.*

*Provenance de l'eau : 100 % eau de source*

*Traitement : L'eau subit un traitement UV.*

*Adresse pour renseignements complémentaires : Administration communale.*

◆ **Nouvelle déchetterie**

Nous constatons plusieurs utilisations abusives des bennes à disposition, concernant les objets encombrants et inertes - Rappel :

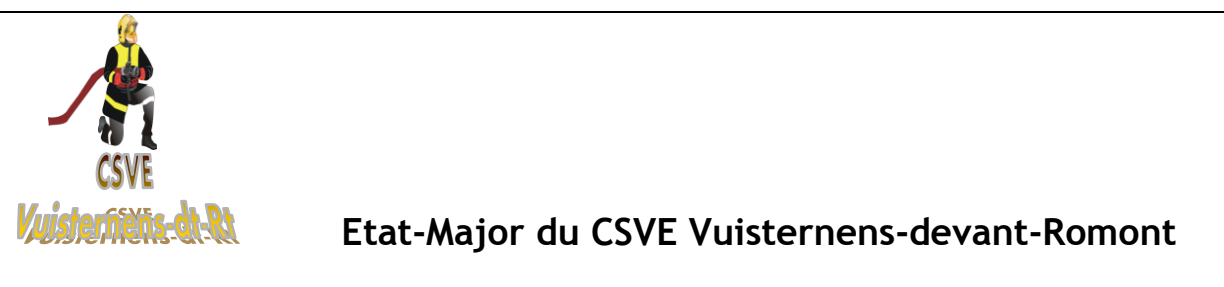
**Déchets encombrants - bois :** *tous les déchets combustibles, qui par leur taille, n'entrent pas dans un sac poubelle de 60 litres, en prenant soin de détacher le maximum d'éléments métalliques. Les meubles, armoires, bibliothèques doivent être démontés.*

**Attention :** *les quantités importantes en provenance des constructions, rénovations ou transformations de bâtiments ne sont pas admis (voir point 16 du guide communal).*

**Déchets inertes :** *quantité restreinte de carrelages, briques, tuiles, déchets de terre cuite et autres tels que cendres de cheminée de salon, céramique, porcelaine, vaisselle, verres de fenêtre, miroirs, gravats. Pensez à en réduire le volume au maximum.*

**Attention :** *les déchets provenant de la construction, de la rénovation ou transformation d'une maison ne sont pas admis (voir point 16 du guide communal).*

**Contrôle d'identité :** Vous ne serez pas surpris si par pointage, on vous demande votre identité, ceci afin de décourager les personnes non autorisées à utiliser les infrastructures communales, de manière à ne pas encore gonfler les coûts qui sont déjà élevés. Merci de votre compréhension.



Conseiller communal responsable : Raymond Menoud, La Neirigue

Commandant du CSVE : Cédric Menoud, Vuisternens-dt-Romont

Remplaçant du commandant : Frédéric Borcard, Villariaz

Fourrier	:	Marc Dumas, Villariaz
Chef Police de route	:	Patric Terreaux, La Joux
Chef matériel (engins)	:	Didier Borel, La Magne
Chef matériel de corps	:	Jean-Pierre Castella, Sommentier
Moyen didactique formation	:	José Pasquier, Villariaz
Membre	:	Frédéric Borcard, La Joux
Représentant de Grangettes	:	Benoît Perroud, Grangettes

### **Foire de Romont – Présentation de la commune – 29 avril 2006**

Mesdames, Messieurs,

C'est un très grand plaisir pour nous, Autorités communales de Vuisternens-devant-Romont, à l'occasion de la foire de Romont, de vous présenter notre nouvelle commune. Je vous salue toutes et tous très cordialement et vous remercie pour votre présence.

Je commencerai par une petite partie historique issue de recherches effectuées dans différentes archives cantonales, communales et paroissiales par un ressortissant de Vuisternens pour le compte de sa commune. J'ai tenté de suivre l'histoire siècle après siècle en relatant ci-après des faits marquants, parfois surprenants, même marrants mais surtout mouvementés : J'ai tenté de refléter pour chaque village de notre nouvelle commune une petite note d'histoire.

Jusque vers le milieu du 5<sup>ème</sup> siècle, notre contrée était habitée par les Gallo-romains, mélange d'Helvètes et de Romains. Vers l'an 450, les Burgondes, peuplade germanique, envahirent la Suisse romande et s'y établirent. La contrée de la Haute Glâne subit probablement aussi leur influence. Raison pour laquelle Vuisternens viendrait de Winteringis (929). Une charte de cette date, par laquelle le monastère de Saint-Maurice d'Agaune abandonnait à Thurimbert, l'usufruit de quelques terres dans le pays de Vaud, le laisse à penser. Au début du 12<sup>ème</sup> siècle, Vuisternens s'appelait Wisternegus et à la fin de ce même siècle d'histoire, Wistarnens.

Vers 1200, la paroisse de Wistarnens comptait 12 villages qui s'étendaient de La Ville du Bois, aujourd'hui Les Ecasseys, jusqu'à La Neirigue, de Mézières et Villaraboud jusqu'à Ruyeres-Treyfaes et de Lieffrens jusqu'au sommet du Châtelard.

Dans le mois d'avril 1247, des arbitres, choisis pour juger une difficulté de pâturage entre les abbayes d'Hauterive et de Haucrêt (vers Palézieux), tracèrent une ligne de démarcation allant de la Broye au sommet du Moléson, passant par Curtilles, Sviriez, la Chapelle de Chavannes-Les-Forts et l'église de Lieffrens. Ce texte laisse penser que Lieffrens fût le siège de la paroisse jusqu'au 13<sup>ème</sup> siècle et qu'une église y était érigée.



Estévenens, ancienne seigneurie propriété de Jacques de Dompierre a été légué lors du mariage de sa fille en 1387 à Jean de Bussy, de Romont qui reconnaît tenir du comte de Savoie les terres précitées, tant en son nom qu'à celui de son épouse Jacqueline. Estévenens provient d'Estéven, nom propre germanique dérivé du latin Stephanus (Stadelmann).

En 1453, Wistarnens s'appelait pour la première fois dans l'histoire Wisternens, orthographié avec un W. En allemand, à cette époque, Wisternens se traduisait Winterlingen bei Remund.

Les habitants de Vuisternens furent ensuite soumis à la Savoie, comme la noblesse du pays. En 1598, François de Challant donna la seigneurie de Vuisternens en dot à sa fille Laure, femme de Jean Maillard, donzel (Un Donzel était un petit seigneur ou un jeune seigneur, qui n'était pas encore chevalier) et banneret de Romont, mais sous réserve qu'elle resterait du ressort d'Attalens, C'est en 1798 que Vuisternens fut mis du ressort de Romont.

En 1610, la chapelle de Mounaz « hameau de Vuisternens et Ruyeres avec moulin sur la Neirigue » fut fondée par un moine d'Hauterive, Dom Pierre Pittet, qui l'a dédiée à la Vierge sous le vocable de la Visitation. Elle fut après la mort du donateur, terminée par ses parents et amis, et consacrée à Saint-Pierre.

Au 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècle, la peste et la lèpre sont des maladies courantes et inguérissables. Beaucoup de gens décèdent de ces maladies infectieuses.

En 1583, un ressortissant de Grangettes était atteint de la lèpre. L'évêché ordonna aux communes de Grangettes, du Châtelard et de La Neirigue de bâtir une maison pour loger ce lépreux. Elles s'y refusèrent pour des motifs assez plausibles en prétendant que la maison de lépreux existante dessous la ville de Romont était suffisante pour accueillir les lépreux du comté derrière Romont.

En 1611, la peste se déclara à la Neirigue. La construction de la chapelle de Saint-Garin en 1651 est certainement liée à cette douloureuse période.

A la même époque, le village de Sommentier, à l'exception d'une seule famille fût également anéanti par cette maladie, alors incurable. La totalité des personnes décédées de cette terrible maladie ont été ensevelies proche de l'endroit où se trouve aujourd'hui, la chapelle Sainte-Anne.

Toujours à cette époque, Grangettes était le centre d'une petite seigneurie qui comprenait encore Estévenens, La Neirigue et en partie tout ou moins Villariaz et Le Châtelard. Cette seigneurie s'étendait du sommet du Gibloux au ruisseau de la Neirigue et le château de Grangettes peut avoir été un ouvrage avancé, destiné à protéger la seigneurie de Maules.

L'abbaye de St-Maurice, qui assura jusqu'au moyen âge le passage du col du Grand-St-Bernard, détenait, dans la plaine, de Morat par Ruyeres jusqu'à Morlens ou à flanc de coteau, de Barberêche, Fribourg et Massonnens jusqu'à Grangettes, les relais qui accueillait les voyageurs transitant de Germanie jusqu'aux vallées lombardes.

Au commencement du 17<sup>ème</sup> siècle, Henri Lamberger était propriétaire de la Ville-du-Bois (Les Ecasseys). On ignore si c'est à cette époque qu'il faut fixer l'établissement

de vaste fossés, creusés d'une manière régulière sur une hauteur qui portait encore, du moins au début du 19<sup>ème</sup> siècle, le nom de Fort-Lambert. Il n'y a point de vestiges qui puissent attester l'existence d'un fort.

Après la vente du domaine, en 1783, ces fossés furent comblés. Cette propriété contenait à peu près les deux tiers du territoire du village actuel des Ecasseys.

Par le mariage d'Elisabeth Lamberger, ce domaine passa dans la famille Reyff, puis dans celle des Tombé, et finalement en partie dans celle des Maillardoz, et en partie dans celle des Vonderweid. Vers l'an 1780, un membre de la famille de ce dernier nom, légua le domaine du Fort-Lambert à l'église de Notre-Dame à Fribourg qui ensuite de ce don fut réparée et mise pour ainsi dire à neuf en 1784.

### **L'histoire de la paroisse de Vuisternens en quelques faits marquants:**

Comme je l'ai évoqué précédemment, la paroisse de Vuisternens était très vaste et en 1626, Grangettes et Le Châtelard s'érigèrent en paroisse indépendante. Plus tard, Le Châtelard se séparera à son tour de Grangettes.

En 1663, le hameau de Treyfayes est annexé à Sâles. Les motifs de la séparation furent le mauvais état des chemins, l'éloignement de l'église de Vuisternens et la proximité de la chapelle de Ruyeres, à l'entretien de laquelle Treyfayes devait contribuer.

En 1720, après des démarches qui avaient duré plus d'un demi siècle, une chapellenie fut fondée à La Joux. Son érection fut approuvée par Mgr Claude Antoine Duding en 1727, et la chapelle dont la construction fit suite à cette approbation, pu être inaugurée deux ans plus tard, tandis que l'Evêque, à l'occasion d'une visite pastorale, procédait, le 16 juin 1735, à la consécration de l'autel. Vers la fin du XVIII siècle, l'édifice fut augmenté de moitié et pourvu d'un clocher.

Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, la paroisse de Vuisternens comprenait les villages de la commune actuelle de Vuisternens-devant-Romont.

En 1858, la Commune des Ecasseys se séparait de la paroisse de Vuisternens, pour en former une avec Le Crêt. A cette date, la paroisse de Vuisternens ne comptait plus que huit communes. La Joux, La Magne, Sommentier, Lieffrens, Villariaz, Estévenens, La Neirigue et Vuisternens.

En 1886, La Joux fut érigé en paroisse indépendante. En 1935, c'est au tour de Sommentier de s'ériger en paroisse avec Lieffrens.

En 1956, la Commune de La Neirigue sera rattachée à la paroisse de Berlens.

**Je vous fais part encore de quelques faits marquants de la fin du 18<sup>ème</sup> jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle retrouvés dans les différentes archives consultées.**

En 1764, décède à La Magne, Dame Anne Jaquier, ou Jaquet. Cette dame avait atteint l'âge respectable de 159 ans !!! Et la rumeur de narrer qu'elle jouissait d'une excellente mémoire – ce qui à son âge devait remplacer quelques chapitres d'histoire, qu'elle n'avait jamais été malade et que la veille de son trépas elle fumait sa pipe comme de coutume.

Au début du 18<sup>ème</sup> siècle, il y avait un seul maître pour instruire les enfants de neuf communes et dans cette même période, dans les années 1730, se manifesta radicalement la lutte contre l'alcoolisme : d'où une confirmation d'un statut de la Commune de La Joux qui abolit à jamais tous les cabarets sur son territoire.

En 1806, il est accordé à la commune de Sommentier l'autorisation de faire un emprunt pour subvenir au frais de bâtisse d'une maison d'école.

A noter que vers 1830, c'était le curé et le chapelain, s'il y en avait un, qui nommaient la maîtresse d'école. Ce n'était donc pas le rôle du Conseil communal.

En 1831, la paroisse de Ruyeres-Treyfayes demande d'être détachée du district de Bulle pour être incorporé à celui de Romont.

En 1832, la paroisse de Le Crêt faisait partie de la Préfecture de Rue.

La même année, La Joux et Les Ecasseys font partie de l'arrondissement de Rue.

L'indemnité annuelle d'un conseiller communal en 1839 était de 2 francs et un marguillier (soit un sacristain), en 1853 était gratifié d'un salaire de vingt-cinq francs pour l'année.

En 1839 également, le salaire annuel du régent était de soixante cinq francs et quarante cinq rappes (centimes) et celui de la régente, en 1843, de soixante francs et vingt cinq rappes. Les enseignants étaient en principe payés en proportion du nombre des élèves ! Plus froidement, ils étaient payés par tête d'élèves !

En 1853, le taupier de la commune de Vuisternens, reçut du boursier, le montant de 85 francs et 60 rappes.

Le 21 mars 1842, l'école des filles de Vuisternens, alors située en dessous du cimetière était la proie des flammes. A cette époque, la maison des filles de Vuisternens servait également pour Villariaz et La Magne. Ce n'est qu'en 1848 que Villariaz construisit une école capable de contenir aussi bien les garçons que les filles.

Le 30 octobre 1857, les Conseillers communaux de Sommentier et Lieffrens s'adressent au Conseil d'Etat pour demander la fusion des écoles de Sommentier et Lieffrens.

Le 26 juin 1890, l'auberge du St-Jacques fut incendiée. Approximativement un an plus tard, elle était reconstruite. L'établissement était alors la propriété de M. Tobie Oberson, Préfet de la Veveyse.

A la même époque, moyennant la finance de Fr. 5.-, il était permis de laisser ouvert jusqu'à minuit un établissement, les trois jours de vogue (bénichon).

En 1916, le vice syndic de Vuisternens révèle que Tobie Oberson, alors Préfet de la Veveyse, serait décidé à vendre son château avec le parc. Après transformation, cet

édifice pourrait servir d'école. Le Conseil communal est très intéressé par la proposition et le 3 janvier 1917, l'achat de cet immeuble était voté à l'unanimité. Ce bâtiment sera prochainement transformé en administration communale.

Le 23 novembre 1864, le Grand Conseil prenait un décret octroyant à la ville de Bulle une concession pour construire et exploiter un chemin de fer destiné à la relier à la ligne Lausanne-Fribourg. Les 29 et 30 juin 1868, l'inauguration du chemin de fer Bulle-Romont a eu lieu et le 9 novembre 1946, les Chemins de Fer Fribourgeois fêteront l'électrification du tronçon Bulle-Romont. Cette électrification fut décidée durant la guerre en raison de la pénurie de charbons nécessaires à la traction et des énormes frais d'exploitation, consécutifs à l'emploi du bois comme combustible.

### **Vuisternens-devant-Romont face à la guerre**

Lors de la guerre de 14-18, la population est sensibilisée à la vente du bétail pour l'armée ainsi qu'à la réquisition des chevaux et une circulaire du Préfet datant de 1915 préconise : il faut qu'aucune parcelle de terrain inculte, vague, de production d'ordinaire insuffisante, ne reste sans culture complète et de la paille devra être fournie à l'armée.

Le 12 mai 1937 déjà, le conseil communal décide de prendre des mesures de précaution et de renseigner la population, concernant la défense aérienne passive. Un exercice aura lieu le 14 mai. Les gens étaient conviés à des exercices dits d'obscurcissement. La guerre semblait imminente.

En séance du Conseil du 29 août 1939, il est donné lecture d'une circulaire confidentielle de la direction militaire relative à la mobilisation générale qui pourra être décidée d'un moment à l'autre vu la tension internationale croissante.

Une circulaire du 6 septembre précisera : Les papiers valeurs des communes, paroisses et cercles scolaires doivent être mis en lieu sûr, à cause d'un éventuel envahissement du territoire. Les papiers valeurs seront remis à la Banque de l'Etat de Fribourg, qui les mettra en lieu sûr.

Les cartes de rationnement entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre.

Une circulaire de la Préfecture du 14 mai 1940 annonce que la Commune de Vuisternens devra recevoir 125 réfugiés. On s'imagine les tracas causés par une telle arrivée !

### **L'histoire de la fusion des 9 communes**

L'historique de la fusion des villages formant la nouvelle commune de Vuisternens commence vers 1980 avec les premiers pourparlers en vue de construire une halle de sport pour les écoles du cercle scolaire mais le germe même de la fusion remonte certainement déjà dans les années 70 lors de la création du cercle scolaire.

Ce sont ensuite les syndics des communes précitées qui se rencontrèrent à maintes reprises afin de rédiger une convention de fusion. Si certains articles de la convention sont rapidement transcrits, d'autres nécessitent de longues discussions et même plusieurs séances.

Le 8 mai 2002, huit communes tenaient leur assemblée de fusion et à la forte majorité (plus de 70%), elles acceptaient ce premier mariage. Un an après, c'était au tour du village de La Neirigue de rejoindre la nouvelle commune.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, j'ai le plaisir, le privilège et l'honneur d'être à la tête de cette entité politique et d'un conseil communal motivé et enthousiaste. Les réalisations et les nombreux projets témoignent du dynamisme de mes collègues du Conseil communal que je remercie. Chacun contribue dans son dicastère à l'épanouissement de notre population et de notre jeunesse.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, notre commune compte neufs villages. Sa superficie est de 2'400 hectares pour une population de près de 1'900 habitants. La principale activité est l'agriculture et quelques petites entreprises génératrices d'emplois. Les autres habitants se dirigent soit vers Romont, Bulle, Fribourg ou le canton de Vaud pour leurs activités professionnelles.

L'administration se situe à Vuisternens-devant-Romont avec un secrétaire communal à plein temps, une caissière communale à 80%, une employée d'administration à 50% et un employé communal, affecté à 100% au service externe.

Le Conseil communal se répartit les dicastères suivants :

Administration, assurances et relations publiques – finances et impôts – aménagement du territoire et constructions – réseaux d'eau potable, service du feu et ordre public – eaux usées, protection civile et édilité – écoles, sport et loisirs – forêts et terrains communaux – social, santé et cimetière – bâtiments communaux – routes.

Le développement de Vuisternens est en plein essor. Prochainement, deux nouveaux lotissements, un résidentiel et un artisanal vont se réaliser à proximité du centre scolaire, de l'axe routier Romont / Vulruz et de la gare TPF. Ces nouvelles zones intéresseront, nous en sommes convaincus, des petits artisans mais aussi de futurs résidents. La proximité de l'autoroute A12, nous place à moins de 30 minutes de Fribourg, 45 minutes de Berne et de Lausanne et à 15 minutes de Bulle. Des prix attractifs pour les terrains à construire, une contribution immobilière modérée, des infrastructures scolaires et sportives ultra modernes, des transports publics et des possibilités culturelles multiples nous positionnent en centre de villégiature privilégié, dans le calme de la pureté campagnarde et à proximité immédiate des grandes agglomérations.

Voilà Mesdames et Messieurs, l'historique et le portrait de cette belle commune que j'ai essayé de vous dresser en quelques minutes.

Avant de conclure, je voudrais au nom des Autorités communales, remercier tous les organisateurs de cette magnifique journée et plus spécialement Madame Chantal

Oberson, responsable du dicastère école sport et loisirs étroitement aidé par Messieurs Raymond Menoud, responsable de l'ordre public et Henri Oberson, secrétaire communal. Mes remerciements vont également à tous les exposants présents ainsi qu'aux groupes et sociétés qui ont égayées et qui égayeront encore cette matinée. C'est au nom de toutes ces personnes et de toute la population de Vuisternens-devant-Romont que je vous adresse les meilleurs messages de l'Autorité communale et une excellente journée à Romont.

Merci pour votre attention.

Jean-Bernard Chassot, syndic